



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/IPA-SNGCOLA-1/1/Add.1
20 décembre 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PREMIERE REUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DU PLAN D'ACTION SUR LES
GOUVERNEMENTS INFRANATIONAUX, LES
VILLES ET LES AUTRES AUTORITES
LOCALES POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
Montpellier, France, 17-19 janvier 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

I. INTRODUCTION

1. La première réunion sur la mise en œuvre du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la diversité biologique¹ sera tenue dans la ville de Montpellier, en France, du 17 au 19 janvier 2011. La réunion est organisée sur invitation du Gouvernement de la France et la Ville de Montpellier. Les organisateurs sont reconnaissants que plusieurs des participants soient en mesure de contribuer à la réunion en fournissant de l'information sur leurs travaux dans le contexte des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales et de la diversité biologique.

2. La réunion vise à :

(a) Informer sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 et le Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la diversité biologique;

(b) Conseiller sur les préparatifs du deuxième sommet sur les autorités locales et la biodiversité tenu conjointement avec le segment de haut niveau de la onzième réunion de la Conférence des Parties en Inde, en octobre 2012;

(c) Définir la contribution de chacun à l'évaluation des liens et des opportunités entre l'urbanisation et la biodiversité (basée sur la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique) devant être présentée au deuxième sommet sur les autorités locales et la biodiversité au cours de la onzième réunion de la Conférence des Parties.

3. Un rapport résumant les résultats de cette réunion sera présenté à la clôture de l'événement le 19 janvier, précédant une conférence de presse. Les résultats de la réunion serviront de contributions initiales dans la préparation des documents appropriés devant être soumis à la Conférence des Parties à sa

¹ Décision X/22, annexe.

/...

onzième réunion. Le rapport sera distribué à tous les participants au Sommet de Nagoya sur les Villes et la biodiversité ainsi qu'aux points focaux de la Convention et aux partenaires du Secrétariat.

4. L'enregistrement des participants débutera à 9:00 a.m. le lundi, 17 janvier 2011, à la Maison des Relations Internationales, Montpellier, France.

II. CONTEXTE

5. En mars 2007, la ville de Curitiba a organisé et parrainé une réunion sur « Les villes et la biodiversité : Réaliser l'Objectif biodiversité de 2010 ». La réunion a résulté en l'adoption de la [Déclaration de Curitiba sur les Villes et la biodiversité](#), mandatant le Maire de Curitiba (Brésil), le Maire de Montréal (Canada), le Maire de Bonn (Allemagne) et le Maire de Nagoya (Japon) d'agir en tant que Comité directeur afin de développer des synergies entre les associations existantes pour porter un message fort et assurer un suivi par l'entremise de projets concrets, de campagnes de sensibilisation et d'échanges de meilleures pratiques. La mise en place d'un [Partenariat mondial sur les villes et la biodiversité](#) fut proposé à Curitiba pour soutenir les villes dans la gestion durable de leurs ressources de biodiversité, les assister dans la mise en œuvre de pratiques supportant des stratégies, des plans et des agendas nationaux, régionaux et internationaux sur la biodiversité, et apprendre des meilleures pratiques et des enseignements tirés de chacun.

6. À la neuvième réunion de la Conférence des Parties, sous le point 4.13 de l'ordre du jour, les Parties furent invitées à intégrer les villes et la biodiversité dans la requête de fournir des directives au Secrétariat sur la coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations internationales, et l'engagement des parties prenantes. En réponse aux négociations, la [décision IX/28](#) sur les villes et les autorités locales fut adoptée, invitant les Parties à reconnaître le rôle des villes et des autorités locales dans leurs stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB), et pour soutenir les villes dans la mise en œuvre des objectifs de la Convention. En reconnaissance du rôle critique joué par les villes et les autorités locales dans la Convention, les maires de Curitiba, Nagoya, Bonn et Montréal se sont adressés à l'événement de haut niveau de la COP 9 le 29 mai 2008. Leurs déclarations ont été suivies par une intervention du Ministre du développement national de Singapour, M. Mah Bow Tan, à propos de l'initiative de développer un Indice de biodiversité des villes (IBV).

7. Trois événements ont été organisés en marge de la neuvième réunion de la Conférence des Parties:

(a) La [Conférence d'Erfurt sur la biodiversité et le design urbain](#), 21-24 mai 2008;

(b) La Conférence des Maires sur l'action locale pour la biodiversité, organisée par ICLEI et la Ville de Bonn, les 26-27 mai 2008, au cours de laquelle les participants ont adopté l'[Appel à l'action de Bonn](#);

(c) Un événement parallèle sur les villes et la biodiversité le 26 mai 2008.

8. La deuxième réunion de Curitiba sur les Villes et la biodiversité a pris place à Curitiba, au Brésil, les 6-7 janvier 2010, suivie le 8 janvier de célébrations marquant le début de l'Année internationale de la biodiversité. La réunion sur les villes et la biodiversité fut une étape majeure pour les villes et les autorités locales dans les préparatifs du Sommet sur les villes et la biodiversité 2010 tenu à Nagoya, au Japon, du 24 au 26 octobre 2010. L'événement était organisé en collaboration avec le Ministère de l'environnement du Brésil et la Ville de Curitiba. La réunion a adopté [En route pour Aichi/Nagoya: deuxième déclaration de Curitiba sur les autorités locales et la diversité biologique](#).

9. En mai 2010, [La déclaration de Nagoya - URBIO 2010](#) a été soumise pendant la 2^e Conférence internationale du Réseau URban BIODiversity and Design 2010, « La biodiversité urbaine au sein du

/...

réseau écologique ». Également en mai, un événement parallèle sur « Les villes, les autorités locales et la biodiversité » a eu lieu au cours de la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI 3), tenue à Nairobi, au Kenya. Les participants ont discuté du projet de Plan d'action sur les Villes, les autorités locales et la biodiversité et de leurs expériences dans la mise en œuvre de la Convention au niveau local.

10. Le Deuxième atelier d'experts sur le développement de l'Indice de biodiversité des villes (IBV) a été organisé par le Secrétariat de la CDB et le Gouvernement de Singapour qui fut représenté par l'Office des parcs nationaux (NParks) de Singapour du 1^{er} au 3 juillet 2010. Suite au premier atelier tenu en février 2009 et au développement subséquent du [Manuel de l'utilisateur pour l'Indice de biodiversité des villes de Singapour](#), plus de 15 villes autour du monde ont testé l'indice. Les représentants de ces villes ainsi que des experts sur la biodiversité urbaine se sont rassemblés à Singapour pour revoir les résultats des essais ainsi qu'améliorer et finaliser les indicateurs IBV.

11. À la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention (COP 10), sous le point 4.9 à l'ordre du jour, les Parties ont adopté la [décision X/22](#) sur l'engagement avec les villes et les autorités locales, et ont endossé le Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autorités locales pour la diversité biologique (ci-après le « Plan d'action »). Le plan revendique le renforcement des capacités et la diffusion des meilleures pratiques et une « évaluation des liens et des opportunités entre l'urbanisation et la biodiversité basée sur la troisième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique » devant être produit d'ici 2012, et vise à fournir aux gouvernements nationaux des opportunités de travailler avec les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales sur des stratégies et des plans d'action pour la biodiversité. Les Parties à la Convention sont encouragées à soumettre un rapport de leur progrès et de leur engagement envers les gouvernements locaux et infranationaux avant la prochaine réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra en Inde en octobre 2012, en parallèle avec la tenue d'un sommet sur les autorités locales et la biodiversité.

12. Les 24-26 octobre 2010, la Ville de Nagoya, Préfecture d'Aichi, et le Comité de promotion CDB COP 10 d'Aichi Nagoya ont accueilli le Sommet sur les villes et la biodiversité 2010, supporté par le Secrétariat de la CDB et ICLEI-Gouvernements locaux pour la durabilité, en tant que coorganisateur. Pendant la conférence de trois jours, plus de 600 cadres administratifs incluant 240 maires, gouverneurs, fonctionnaires de gouvernements locaux et chefs d'organisations pertinentes de partout dans le monde, ont partagé les meilleures pratiques et les enseignements tirés de leurs actions pour la biodiversité locale au cours de huit réunions en sous-comité sur ce sujet. Les résultats de la conférence, adoptés sous la [Déclaration d'Aichi/Nagoya sur les autorités locales et la diversité biologique](#), ont été annoncés par le Maire Kawamura de Nagoya et le Gouverneur Kanda de la Préfecture d'Aichi au cours du segment de haut niveau de la dixième réunion de la Conférence des Parties, le 28 octobre 2010. La Déclaration du Sommet sur les Villes est disponible dans les six langues des Nations Unies, ainsi qu'en japonais, à : <http://www.cbd.int/authorities/importantevents>.

13. Les événements apparentés suivants ont été tenus en marge de la dixième réunion de la Conférence des Parties:

(a) Le 22 octobre, plus de 75 personnes ont pris part à un événement parallèle sur les Stratégies et plans d'action locaux pour la biodiversité, qui visait à reconnaître le rôle des gouvernements infranationaux dans la mise en œuvre de la Convention. Le Gouverneur d'Uppsala et des représentants d'Aichi, d'Ishikawa, d'Hyogo, de Parana et de l'Université des Nations Unies, ont saisi cette opportunité pour échanger sur les meilleures pratiques liées à la gestion de la biodiversité au niveau infranational et partager des histoires de collaboration couronnées de succès entre les divers paliers de gouvernement;

(b) Le 22 octobre également, le Secrétariat de la Convention a organisé un événement parallèle sur les villes et la biodiversité visant à améliorer la coopération pour la mise en œuvre locale de la Convention sur la diversité biologique. Le Maire de Nagoya et des représentants de gouvernement

/...

municipaux de Curitiba, Montréal et Bonn ont présenté leurs actions liées à la biodiversité urbaine et leur implication dans des activités régionales et internationales;

(c) Autres événements pertinents tenus pendant la dixième réunion de la Conférence des Parties:

- (i) « Vers un avenir écologique—Action pour la biodiversité au niveau local », organisé par le Conseil nordique de Ministres, le 20 octobre 2010;
- (ii) « Les Villes et la biodiversité », organisé par le Ministère des ressources foncières, des infrastructures, du transport et du tourisme du Japon, le 20 octobre 2010;
- (iii) « Zones humides et urbanisation », organisé par Wetlands International, le 20 octobre 2010;
- (iv) « Solutions locales aux défis mondiaux de la biodiversité », organisé by ICLEI-LAB, le 27 octobre 2010;
- (v) « Capitales européennes de la biodiversité – Promouvoir la préservation de la biodiversité dans les zones urbaines », organisé par Deutsche Umwelthilfe e.v., UICN Europe, ICLEI et leurs partenaires, le 27 octobre 2010;
- (vi) Un événement parallèle au Sommet sur les Villes et la biodiversité 2010 : « Événement du Partenariat URBIS », organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et leurs partenaires, le 23 octobre 2010.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION, QUESTIONS D'ORGANISATION ET REVUE DES OBJECTIFS DE LA RÉUNION

2.1. Élection des membres du bureau

14. Une déclaration d'ouverture sera présentée par les représentants du pays hôte et le Maire de Montpellier ainsi que par le Secrétaire exécutif de la Convention. Conformément à la pratique établie, le Maire de Montpellier présidera la réunion. Le Secrétariat servira de rapporteur à la réunion.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

15. L'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/IPA-SNGCOLA-1/1) sera présenté au Groupe pour sa considération et son adoption. Un résumé du programme est disponible en annexe de la présente.

2.3. Organisation des travaux

16. Les langues de la réunion seront l'anglais et le français (interprétation simultanée).

17. La méthodologie de l'atelier est basée sur des outils d'investigation collaborative et comportera des technologies de planification participative. Des présentations brèves par des personnes ressources établiront le contexte pour l'évaluation des buts et objectifs communs par les participants, des sessions de planification interactive permettront aux participants d'échanger des expériences et des discussions guidées amèneront les participants à s'entendre sur la feuille de route commune en vue de la onzième réunion de la Conférence des Parties.

18. Suite aux déclarations d'ouverture du pays hôte, de la Ville de Montpellier et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, des représentants du Secrétariat présenteront brièvement les objectifs de la réunion.

**POINT 2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LES GOUVERNEMENTS
INFRANATIONAUX, LES VILLES ET LES AUTRES AUTORITÉS
LOCALES POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

19. Le Secrétariat fera une courte présentation du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la diversité biologique et de son rapport avec le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020.²

20. L'objectif de cette session est d'informer sur les modalités de mise en œuvre du plan d'action basé sur les expériences des participants. Les participants s'entendront sur des activités et objectifs concrets et requis pour la mise en œuvre efficace du Plan d'action par tous les partenaires. Sous ce point, les participants seront invités à se rassembler en petits groupes afin d'identifier une série d'objectifs qu'ils considèrent comme prioritaires et atteignables d'ici les deux prochaines années. Pour cette session, chaque groupe nominera un représentant, qui présentera les résultats à la plénière afin que tous puissent débattre et s'accorder sur une liste d'objectifs communs sélectionnés. Ces objectifs seront discutés, compilés et regroupés en quatre ou cinq catégories générales.

**POINT 3. FEUILLE DE ROUTE EN VUE DE LA ONZIÈME RÉUNION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES**

21. L'objectif de cette session est de spécifier les éléments à inclure sur la feuille de route, incluant le rendement, les activités et les résultats attendus. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants se rassembleront en petits groupes afin d'identifier les façons d'atteindre les objectifs identifiés sous l'item 2 (une catégorie d'objectifs par groupe). Les groupes identifieront le rendement et les résultats attendus à amener à la Conférence des Parties à sa onzième réunion, ainsi que les activités spécifiques devant prendre place en 2011-2012, y compris notamment le développement d'une évaluation des liens et des opportunités entre l'urbanisation et la biodiversité (ou les « Perspectives mondiales de la diversité biologique au niveau local »).

22. Suivant la méthode du « carrousel romain », des porte-paroles désignés présenteront les résultats de leur groupe aux autres groupes afin de recueillir leurs clarifications et commentaires, et rapporteront ceux-ci à leur groupe original. Ensuite, chaque groupe résumera et discutera des commentaires reçus afin de s'entendre sur la liste finale de résultats, de rendement et d'activités, et en fera le rapport à la plénière. Des facilitateurs compileront les résultats et les participants discuteront et s'entendront sur la liste finale de résultats, de rendement et d'activités, y compris les « Perspectives mondiales de la diversité biologique au niveau local », ainsi que la feuille de route 2011-2012.

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants discuteront des préparatifs en vue du deuxième sommet sur les autorités locales et la biodiversité prenant place en octobre 2012 en Inde, conjointement avec le segment de haut niveau de la onzième réunion de la Conférence des Parties. Les participants s'accorderont également sur la composition d'un comité directeur mandaté de préparer le sommet.

² Décision X/2, annexe.

POINT 4. CÉLÉBRATIONS DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES SUR LA BIODIVERSITÉ

24. À sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2011-2020 la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité. L'initiative « 1000 jours pour la planète », une expédition sur la biodiversité par Jean Lemire, l'Ambassadeur de l'initiative *La Vague verte*, constituera une plateforme importante pour les célébrations du lancement de la Décennie. Les participants auront devant eux le projet de stratégie et discuteront de la contribution des gouvernements infranationaux, des villes et des autres autorités locales au succès de la décennie.

POINT 5. AUTRES QUESTIONS

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront amener tout autre point pertinent aux objectifs de la réunion.

POINT 6. ADOPTION DU RAPPORT

26. Le Président, avec l'appui du Secrétariat, soumettra un rapport devant être adopté par les participants. La version finale sera diffusée à tous les participants au Sommet sur les Villes et la biodiversité tenu à Nagoya les 26-27 octobre 2010 ainsi qu'à tous les points focaux de la Convention et aux partenaires du Secrétariat.

POINT 7. CLÔTURE DE LA RÉUNION

27. La réunion devrait se terminer le 19 janvier 2011. Les déclarations de clôture seront suivies d'une conférence de presse et d'une activité de *La Vague verte*. Les participants seront invités à prendre part à des excursions à l'Ecotron et à la Serre amazonienne.

Annexe

**PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE POUR LA PREMIÈRE RÉUNION SUR LA MISE
EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION SUR LES GOUVERNEMENTS INFRANATIONAUX, LES
VILLES ET LES AUTRES AUTORITÉS LOCALES POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**
Montpellier, France, 17-19 janvier 2011

17 janvier 2011		
9-10 a.m.	Mots d'ouverture	France, Montpellier Secrétariat de la CDB
10-10.30 a.m.	Pause café	
10.30 a.m.- 12:30 p.m.	Revue des objectifs	Facilité par le Secrétariat de la CDB
12.30-1.30 p.m.	Buffet	
1.30-2.30 p.m.	Mise en œuvre du Plan d'action sur les gouvernements infranationaux, les villes et les autres autorités locales pour la diversité biologique	Facilité par le Secrétariat de la CDB
2.30-3.15 p.m.	La feuille de route en vue de la onzième réunion de la Conférence des Parties	Facilité par le Secrétariat de la CDB
3.15-3.45 p.m.	Pause café	
3.45 -5.30 p.m.	La feuille de route en vue de la onzième réunion de la Conférence des Parties (<i>suite</i>)	Les groupes se rapporteront à la plénière
7 p.m.	Réception cocktail par la Ville de Montpellier	
18 janvier 2011		
9-10 a.m.	Résumé de la journée précédente et contributions/commentaires additionnels	Président et facilitateurs
10-10.30 a.m.	Pause café	
10.30- 12.30	« La feuille de route vers COP 11 » (3)	Facilité par le Secrétariat de la CDB
12.30-2 p.m.	Lunch- Buffet	
2- 3.15 p.m.	Célébrations de la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité	Facilité par le Secrétariat de la CDB
3.15-3.45 p.m.	Pause café	
3.45 -5 p.m.	Autres questions	Facilité par le Secrétariat de la CDB
6 p.m.	Réception cocktail	
19 janvier 2011		
9-10 a.m.	Présentation des résultats finaux	Président/Participants
10-10.30 a.m.	Mots de clôture	
10.45-11.30 a.m.	Conférence de presse et activité de <i>La Vague verte</i>	
11.30 a.m.- -	Excursion	